

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 1999

Sont présents :

- M. Roger SCHORER, Maire
 MM. PIAZZALUNGA et ZOGG, Conseillers administratifs
- Mmes BRANDER, CASADEI, CONSTANTIN, DESJACQUES CARNEGIE, GROSFILLIER, JAQUET, PITTET, ROCHAT et STROUMZA.
 MM. COLLAUD, DECREY, DETRUCHE, DROZ, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, MAGNENAT, OLTRAMARE, PAYCHERE, SOMMARUGA, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusés :

- Mme Marie-Thérèse SECCHI
 M. Jean-Pierre AMOUDRUZ

*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 1999.
- 2 Assermentation de M. Luc MAGNENAT, Conseiller municipal, en remplacement de M. Alain SCHAMBACHER, démissionnaire.
- 3 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 4 Communications du Conseil administratif.
- 5 Rapports des commissions.
- 6 Projet de budget 2000 - discussion et vote sur :
 - 6.1 Budget de fonctionnement,
 - 6.2 Nombre de centimes additionnels,
 - 6.3 Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
 - 6.4 Indemnités versées au Conseil administratif,
 - 6.5 Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.
- 7 Demande d'un crédit de Fr 49'000,- en vue de la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre de l'établissement du plan localisé de quartier « Etienne-Chennaz ». Discussion. Vote.
- 8 Pétitions :
 - 8.1 Culture Plus, pour une vie culturelle dynamique dans les trois chênes.
 - 8.2 Circulation au chemin du Bois-Des-Arts.
 - 8.3 Construction de salles d'agrès et polyvalente au CSSM.
 - 8.4 Circulation dans le périmètre Verchères / Bois-Des-Arts / Avenue Suisse.

- 9 Concours d'idées « Espace-Rue », projet INTERREG II, Demande d'un crédit de Fr 251'940,-. Discussion. Vote.
- 10 Création d'un Comité d'activités culturelles et des Fêtes à Thônex. Discussion. Vote.
- 11 Droits civiques pour les ressortissants étrangers. Discussion. Vote.
- 12 Demande d'un crédit de Fr 80'000,- en vue de l'aménagement de la zone cédée à la commune à la piscine communale. Discussion. Vote.
- 13 Demande d'un crédit de Fr 12'000,- en vue de l'aménagement définitif du seuil de ralentissement du chemin du Petit Bel-Air. Discussion. Vote.
- 14 Projets de délibération.
- 15 Propositions du Conseil administratif.
- 16 Questions écrites.
- 17 Propositions individuelles et questions.

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 octobre 1999.

Le procès-verbal est approuvé à L'UNANIMITE.

2. Prestation de serment de M. Luc MAGNENAT, Conseiller municipal, en remplacement de M. Alain SCHAMBACHER, démissionnaire.

Debout, M. Philippe DECREY, Président, demande à M. LUC MAGNENAT de se lever également et de répondre "je le jure" ou "je le promets" en levant la main droite au serment suivant :

"Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève,*
- *d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal".*

M. MAGNENAT : *"je le jure"*

Il est pris acte de la délibération suivante :

- Vu l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'assermentation de

Monsieur Luc MAGNENAT

3. Communications du Bureau du Conseil municipal.

M. le Président, donne lecture ou port à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. Lettre de l'Association Thônex-Réalisme concernant l'installation de bâtiments d'accueil provisoires pour les réfugiés ainsi que la réponse qui a été donnée.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La presse s'est faite l'écho dernièrement des réflexions de l'État et de son intention d'installer sur ses terres, avec votre accord, un bâtiment d'accueil pour réfugiés.

Votre population en général et les membres de notre Association en particulier aimeraient certainement connaître vos intentions sur ce sujet.

Aussi, après consultation de votre Conseil, si ce n'est déjà fait, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire savoir quelle position vous entendez adopter.

D'avance, nous vous remercions de vos très prochaines nouvelles et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Ci-après, la réponse qui a été adressée à cette association :

Monsieur le Président,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier du 27 octobre 1999, relatif à l'objet cité en référence.

Comme vous le savez, les dossiers en demande d'autorisation de construire sont du ressort exclusif du Conseil administratif, sauf en ce qui concerne des dérogations de densité pour certains projets de construction en zone « villas ».

La demande concernant des bâtiments d'accueil provisoires pour requérants d'asile n'entre pas dans les compétences du Conseil municipal c'est pourquoi je vous prie de prendre contact directement avec le Conseil administratif afin d'obtenir des précisions à ce sujet.

D'autre part, je vous informe que le Conseil municipal n'a pas pris de position sur ce point.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

3.2. De Madame Sylvie JAQUET, concernant le même sujet :

Monsieur le Président,

Je me permets de vous exprimer mes sentiments quant aux informations qui sont destinées aux habitants de votre commune.

En effet, j'ai reçu, il y a environ 2 semaines, une photocopie, non signée comportant en bas de page un bulletin d'adhésion à l'Association Thônex-Réalisme. Je suis personnellement choquée des termes utilisés par l'expéditeur « anonyme » de cette missive ! !

Je cite :

« Nous n'avons rien contre les requérants d'asile ! »
« Un centre d'asile pour réfugiés à cet endroit provoque et met en danger les
immeubles environnants »
« L'école du Pont-Bochet doit rester un endroit sûr en dehors d'éventuels conflits
ethniques »...

Ce courrier a été suivi deux jours plus tard d'une « information corrective », nous signalant que l'Association Thônex-Réalisme n'était en aucun cas à l'origine de ce courrier.

Pour terminer, nous recevons une information de ladite Association qui s'oppose à la construction d'un centre destiné à accueillir des requérants d'asile, et nous demande notre soutien.

Si de telles constructions sont réellement prévues, ne serait-il pas judicieux que la commune de Thônex informe concrètement et honnêtement ses concitoyens ?

De tels propos ne peuvent que susciter le racisme, l'exclusion et créer des problèmes futurs qui peuvent déboucher sur des situations pénibles tant pour nous que pour ces personnes qui sont, me semble-t-il, dans une situation suffisamment critique.

De plus, il semble que Monsieur ATTINGER, auteur anonyme dans un premier temps, soit très mal renseigné, puisqu'il ne fait pas mention du centre qui se trouve actuellement proche d'une école et qui n'a apparemment jamais été le théâtre de conflits ethniques, ni de « drame » de quelque nature que ce soit.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, et espère que par une prise de position responsable et une information concrète, vous pourrez, à l'avenir, éviter de telles « prises d'otages » morales et postales.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

3.3. Le Bureau a décidé de ne pas attribuer de Mérite Thônésien pour 1999.

3.4. L'assemblée est informée qu'à 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour.

4. Communications du Conseil administratif.

4.1. M. Roger SCHORER, Maire

4.1.1. Requérants d'asile

Le Conseil administratif a organisé une réunion le 25 novembre 1999 avec les Associations de quartier concernées et les responsables du Canton afin que des informations soient données concernant ce projet de construction de bâtiments provisoires à la route de Mon-Idée.

Selon les décisions qui seront prises concernant l'avancement de ce projet, une information à la population sera faite.

4.1.2. Culture

A l'initiative de Thônex aura lieu le 1^{er} décembre 1999 une réunion des commissions culturelles des trois communes Chênoises, afin d'avoir une discussion générale sur la politique culturelle future menée dans nos communes.

4.1.3. Droits de l'enfant

Le 20 novembre prochain aura lieu à la place de la Gare à Chêne-Bourg une manifestation à l'occasion du 10^e anniversaire de la convention des droits de l'enfant. Les membres du Conseil municipal sont cordialement invités à y participer.

4.2. M. Clément PIAZZALUNGA, Vice-Président

4.2.1. Restaurants scolaires

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 11 octobre 1999 un nouveau Comité ainsi qu'un nouveau Président ont été élus. Ceci devrait mettre un terme aux problèmes que nous avons connus ces derniers temps.

4.2.2. Construction de la patinoire au CSSM

Lors de la dernière réunion des Conseillers administratifs des Trois Chênes j'ai souhaité que l'organigramme relatif à cette construction soit revu, ce qui devrait permettre une meilleure information au sein des trois Communes.

En ce qui concerne le coût de construction j'ai demandé que nous soyons en possession d'une situation précise.

Des informations régulières vous seront données sur l'avancement de ce projet et des séances avec les futurs utilisateurs vont être organisées.

4.2.3. Naturalisations

Depuis que vous nous avez délégué vos pouvoirs, le Conseil administratif a procédé à 16 naturalisations dont vous recevrez la liste prochainement. Cependant, un cas nécessite une présentation aux membres de la commission des Naturalisations, je vous le soumettrai lors d'une prochaine séance.

4.2.4. Crèche « Les Coccolets »

Lors de la dernière commission des Finances nous avons senti le désir que notre crèche soit municipalisée. Le Conseil administratif prépare un projet allant dans ce sens qui sera soumis à la commission Écoles & Jeunesse afin de connaître son point de vue.

4.3. M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif

4.3.1. École du Bois-Des-Arts

En principe la totalité des travaux devrait être terminée fin février début mars 2000.

4.3.2. Places de jeux

Suite à certains problèmes rencontrés sur ces lieux une étude est en cours par le service technique afin que des travaux de réfection soient effectués sur les jeux.

4.3.3. Transports publics

La modification des conventions des lignes 31, 34 et 41 est à l'étude. Une réunion a eu lieu hier avec la commune de Veyrier et sera suivie par une séance, à laquelle seront conviées toutes les communes concernées, le 22 novembre 1999. Dès qu'un projet définitif aura obtenu l'accord de toutes les parties concernées celui-ci sera présenté à la commission de Circulation.

4.3.4. Travaux en cours sur la commune

– Giratoires à la route de Jussy :

Les plantations ont débuté, elles devraient être terminées à la fin de ce mois.

– Avenue de Thônex :

Une réunion est agendée avec le DAEL afin de discuter du rapport final établi par les mandataires.

– Collecteurs :

– les travaux de l'avenue Tronchet seront terminés d'ici la mi-avril 2000.

– La mise en séparatif au chemin de Marcellly commencera au mois de février pour se terminer également à mi-avril 2000.

– Rue de Genève :

Les travaux effectués par les SIG devraient être terminés pour la fin de l'année.

– Signalisation des trams :

Les travaux prévus avenue Tronchet / rue de Genève vont durer un mois et commenceront début janvier 2000.

4.3.5. SITC (Système d'informations du territoire communal)

Vous êtes conviés à assister à une séance d'information organisée par la Mairie de Chêne-Bourg le jeudi 18 novembre 1999 à 18h.30 à la salle du Conseil municipal.

5. Rapport des commissions.

- 5.1. M. Carlo SOMMARUGA, Président de la commission Sociale, donne lecture des conclusions des rapports suivants :

Séance du 7 octobre 1999 :

- *Lors de cette séance les commissaires ont examiné les diverses requêtes qui leur étaient soumises. Compte tenu du nombre important de dossiers ils n'ont attribué que l'aide sociale.*

Il est à noter que certaines nouvelles demandes ont été admises et que des anciennes ont été écartées après avoir pris connaissance des documents remis.

Séance du 14 octobre 1999 :

- *Nous avons appliqué la même procédure en ce qui concerne l'aide humanitaire. Il est à noter que le procès-verbal contient une erreur car une subvention supplémentaire a été accordée à l'Association JATUR et non aux Amis d'Haïti, comme mentionné.*

- 5.2. M. José FISCHER, Vice-Président de la commission de la Culture, Loisirs et Jumelage en remplacement de M. Philippe DECREY, Président, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 2 novembre 1999 :

- *Nous avons été informés que :*
 - *la commune de Chêne-Bougeries reverra la présentation du mémento du journal « Le Chênois »,*
 - *la commune de Chêne-Bourg se chargera de l'organisation de la manifestation concernant les 10 ans des droits de l'enfant,*
 - *la commune de Thônex organisera une séance commune des commissions de la Culture des Trois Chênes le mercredi 1^{er} décembre 1999 à la salle Louis-Valencien.*

- 5.3. M. Jean-Jacques OLTRAMARE, Vice-Président, en remplacement de M. Michel COLLAUD, Président, de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 novembre 1999 :

- *La discussion a porté sur le parking situé à proximité de la piscine. Le but était de savoir si nous allions plus loin dans l'avant-projet d'aménagement de la zone de parcage en parc public.*

Au vote :

- *L'avant-projet présenté a été accepté par 6 oui et 2 abstentions.*

Puis, une longue discussion a été engagée sur la nécessité de créer une boucle de rebroussement pour les véhicules, ce point paraissant essentiel.

6. Projet de budget 2000 - Discussion, vote sur :

6.1. Budget de fonctionnement.

6.2. Nombre de centimes additionnels.

— M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,

En 1998, au budget nous avons un excédent de charges à peu près identique à celui que nous traitons ce soir, soit de Fr 1'216'000,-. Mais, aux comptes, il restait comme excédent Fr 702'000,-, soit Fr 515'000,- d'économies supplémentaires.

En 1999, nous n'aurons pas connaissance des entrées fiscales avant fin février 2000. Nous avons une prévision sur laquelle nous ne pouvons pas nous baser puisque, lors des deux derniers exercices, les prévisions étaient tout sauf sérieuses mais, pour 1999, ces prévisions sont plus affinées, semble-t-il !

Le budget 2000 présente un montant de	Fr 21'157'154,--
et un revenu pour l'instant de	Fr 19'550'250,--
soit un excédent de charges de	Fr 1'607'204,-.

Mais la situation est totalement différente entre les deux exercices.

Ce budget est grevé de Fr 5'129'604,- d'amortissements économiques, montant que nous ne sortons pas de notre caisse en espèces sonnantes et trébuchantes mais qui vient en déduction de notre fortune. Ceci représente l'autofinancement de nos investissements.

Les investissements pour 2000, s'élèvent à Fr 8'131'100,- et sont amortis selon le plan en votre possession. Bonne nouvelle : en 2001, nous aurons Fr 760'000,- d'amortissements qui viendront à échéance.

Les résultats de fin 1998 - meilleurs que prévus - sont principalement dus à de meilleures rentrées fiscales et ont l'air de se confirmer ce qui est encourageant par rapport à la désagréable surprise que notre commune avait connu à fin 1997 avec un écart de 13,5% en notre défaveur.

La fiscalité devrait encore s'améliorer en 2001 avec l'arrivée d'un nombre important de nouveaux habitants ainsi que la mise en activité de Rolex Industrie.

Ces trois causes à effet nous permettront, ou doivent nous permettre de retrouver les chiffres noirs comme le prévoyait notre tableau de redressement qui vous avait été présenté en 1997 déjà par le Conseil administratif.

Il n'est pas prévu d'emprunts pour cette législature c'est-à-dire jusqu'à fin 2003, nos liquidités pouvant faire face aux dépenses et investissements prévus selon le tableau des crédits à voter pour autant que les montants totaux ne soient pas dépassés.

Toutes les commissions ont eu l'occasion de se pencher sur leur budget respectif, auquel s'ajoutent deux commissions pré budget et une commission des Finances.

Voici, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, un budget qui arrive au Conseil municipal particulièrement bien étudié par vos instances et le Conseil administratif "in corpore" vous demande de l'accepter tel que présenté.

Merci

- M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 octobre 1999 :

- *Le groupe de travail « pré budget » s'est réuni à deux reprises, bon nombre de questions ont été posées par les commissaires, des études complémentaires ont été effectuées par l'administration communale.*

Lors de la séance du 28 octobre de la commission des Finances nous avons étudié le budget présenté et ce dernier a été accepté par 7 oui et 3 abstentions.

Le centime additionnel a été accepté pour un montant de 45cts à l'UNANIMITE.

La discussion est ouverte :

M. le Président rappelle que cette délibération se votera en deux temps (budget 2000 et centimes additionnels).

Au nom de la fraction libérale M. Michel COLLAUD fait la déclaration suivante :

Ce soir, nous allons devoir voter le budget de l'an 2000. Pour la deuxième fois consécutive, le budget est déficitaire. Ceci est inacceptable compte-tenu des promesses faites pour freiner les dépenses par les formations politiques lors de la campagne électorale du printemps 1999.

La plupart des électeurs du Canton se sont prononcés pour la baisse des impôts, ce qui signifie que des économies devront être faites pour compenser cette réduction.

Thônex, au contraire, continue à dépenser plus qu'elle ne gagne. Les libéraux tirent depuis longtemps la sonnette d'alarme mais leur mise en garde reste lettre morte. Un budget est une prévision des dépenses ce qui veut dire que l'on n'est pas obligé de l'épuiser jusqu'au dernier centime, ce qui est possible puisqu'en 1998 le déficit budgété a été réduit d'environ ½ million de francs aux comptes.

Le groupe libéral est persuadé que l'ensemble des élus, conscients qu'il est dangereux de puiser sans compter dans les réserves, feront le nécessaire pour terminer l'exercice dans les chiffres noirs et c'est dans cette optique que nous voterons ce budget.

Ceci dit, les libéraux remercient l'ensemble des responsables de la Mairie d'avoir, hormis les amortissements des divers équipements votés par le Conseil municipal, oeuvré pour diminuer les frais de fonctionnement. Nous remercions également notre Ministre des Finances, M. Roger SCHORER, pour ses explications et son travail d'élaboration de ce budget. Merci.

M. SOMMARUGA : le processus d'étude du budget effectué cette année a été particulièrement intéressant. En effet, les diverses commissions ont été saisies de leur budget respectif ce qui a permis d'examiner l'aspect technique du budget et de faire un certain nombre de propositions. Ce procédé a permis d'alléger les travaux du groupe « pré budget » dans lequel on trouve un délégué par parti.

La commission des Finances a eu, à mon sens, pour la première fois une discussion plus orientée sur la politique que la commune entend mener qu'une discussion uniquement axée sur des chiffres.

Cette manière de faire a donné un travail supplémentaire à notre administration, la fraction socialiste entend ici la remercier pour le travail effectué.

A la lecture du tableau d'amortissements qui nous a été remis, je tiens à souligner que bien qu'il soit réjouissant de voir cette rubrique se réduire à chaque exercice cela ne signifie pas qu'il faut simplement se contenter de cette situation afin d'équilibrer un budget, cet équilibre étant également l'objectif de la fraction socialiste.

Nous savons qu'il y a sur la commune un certain nombre de nouveaux habitants qui vont nécessiter de nouveaux investissements que notre marge d'autofinancement devrait nous permettre d'assumer. Notre situation est donc relativement saine.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement le groupe socialiste vous avait habitué à un vote négatif sur celui-ci car il y avait des points sur lesquels il ne pouvait partager les options présentées. Cette année, différents éléments ont été pris en considération.

Notamment, l'aspect de la gestion de la crèche qui a dégagé un consensus autour de la table qui a permis de réduire la subvention à cette institution, d'avoir une meilleure transparence afin de conduire, financièrement parlant, correctement cette crèche. Probablement qu'il conviendra, dans le cours de l'année, de voter un complément de subvention, ce qui amènera la crèche à expliquer d'une manière précise sa demande.

Le budget de la Culture nous a également donné satisfaction car celui-ci permettra d'aller dans le sens de la pétition déposée par le parti socialiste qui demande un effort accru dans ce domaine.

Au niveau des services municipaux, notamment la police et la voirie, nous avons émis certains souhaits qui n'ont pas été pris en compte cette année mais qui le seront à l'avenir.

Au vu de ces éléments nous estimons que, pour cette année, nous allons accepter ce budget.

M. GRANDGIRARD : le groupe radical acceptera ce budget. Nous tenons à relever que nous sommes la seule Commune-Ville du canton dont la dette est de Fr 0,- par habitant. Malheureusement, dans un article de presse où les situations financières étaient comparées il avait été omis de relever ceci.

Autres points très importants : nos revenus s'élèvent à Fr 19'550'250,- et les charges sans les amortissements économiques sont de Fr 16'000'000,-. A l'heure actuelle nous avons donc encore Fr 3'500'000,- de disponible qui sont utilisés pour amortir les biens de la commune selon la loi en vigueur. Loi qui nous permet également d'avoir un déficit à concurrence du montant de ces amortissements pour autant que notre fortune couvre ce montant.

A titre d'information, la fortune communale s'élève à Fr 90'000'000,- notre situation est donc tout à fait favorable. La situation d'équilibre budgétaire est prévue pour dans deux ans.

Le parti radical votera donc ce budget et nous remercions le travail effectué par l'administration communale. Nous espérons que les années à venir seront prometteuses et que des chiffres excédentaires reviendront.

Mme DESJACQUES CARNEGIE fait la déclaration suivante pour la fraction démocrate-chrétienne :

Le projet de budget présenté ce soir est encore une fois déficitaire. Cela ne peut évidemment pas nous satisfaire. Toutefois, cela était prévisible au vu de l'augmentation de la population de Thônex et des dépenses liées à cet état de fait.

Nous sommes fiers d'offrir à notre population, en plus d'un nouveau bâtiment scolaire de qualité, un restaurant scolaire aux Verchères et de contribuer à la construction de la patinoire.

Nous considérons ce soir, que ce déficit prévisible est raisonnable et que des efforts ont été faits tant du côté des rentrées que de celui de la maîtrise des coûts. Certains laissent présager une aggravation terrible de ce déficit alors qu'il est quasi identique à celui prévu pour 1999. Certes, il ne faut pas s'y habituer. Il faut encore et toujours rechercher des économies et il est important à relever que cela ne pourra plus se faire seul mais nécessitera la recherche du soutien des autres communes chênoises ou environnantes afin de développer des programmes intercommunaux dans différents domaines comme la culture, la gestion des déchets, le poste incendie-secours... Thônex pourrait être leader auprès de ses voisins.

Notre Conseil administratif devra, à chaque fois, pour chaque nouveau projet, mener une réflexion dans ce domaine. Notre fraction pour sa part y veillera de manière attentive.

Nous voulons ce soir revenir sur deux points en particulier :

- Le premier est lié à l'augmentation du traitement des Conseillers administratifs :
Nous voulons dire que nous soutiendrons l'augmentation qui a été proposée en commission des Finances afin de rattraper un peu le retard de traitement par rapport aux Conseillers administratifs des autres communes genevoises.

Mais si nous disons d'accord cette fois, il faudra, si le Conseil administratif veut plus, qu'il vienne avec un projet de délibération afin qu'il nous présente un cahier des charges et qu'une explication ait lieu de manière ouverte devant le Conseil. Pour notre fraction, c'est la condition de toute future entrée en matière sur le sujet. Cela ne veut pas dire que nous la refuserons, mais nous voulons pouvoir juger clairement du volume de travail.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer, avec une certaine ironie, que cette demande d'augmentation aurait pu être entreprise l'an dernier...

- L'autre point concerne notre crèche les « Cocoléts » :
Encore une fois, il y a eu des problèmes : le budget n'a pas été communiqué aux membres en même temps que les budgets des autres organes subventionnés. Nous n'avons eu le budget en mains qu'à la commission des Finances.

Notre fraction a été choquée de voir une demande de subvention supérieure à celle de l'an dernier alors que les comptes 98 de la crèche montraient un montant non-dépensé de quelque Fr 100'000,- .

La fraction démocrate-chrétienne a donc proposé, en commission des Finances, de réduire le montant de la subvention accordée à la crèche de Fr 100'000,-, proposition qui a été acceptée à l'UNANIMITE.

Nous pensons que le système mis en place aujourd'hui pour gérer la crèche doit être modifié et nous reviendrons avec une proposition à ce sujet, nous ne savons pas que, ce soir, M. PIAZZALUNGA allait faire la proposition de municipaliser la crèche ce qui nous semble être une bonne chose.

Il est piquant de relever que l'an dernier, sur le même sujet, lors du vote du budget, un groupe politique demandait le vote nominatif concernant la subvention octroyée à la crèche. Le Conseil administratif délégué nous déclarait que si nous n'augmentions pas la subvention, il y aurait licenciement d'une personne et 6 enfants en moins pris en charge. Nous avons vu, depuis, qu'il n'en a rien été et que la crèche a même dégagé un excédent. Ce dossier mérite, enfin, un traitement plus sérieux.

Nous reviendrons lors d'une prochaine séance avec une proposition sur la gestion de la crèche car nous voulons redire ce soir notre attachement à cette institution et notre volonté d'avoir pour Thônex une structure de qualité gérée de manière moderne et transparente.

Souvent il est difficile de voir clair dans les affaires de la crèche. Nous voulons relever à ce sujet, qu'au bilan des « Cocoléts » au 31.12.1998 un montant de Fr 70'095,32 figure au passif avec mention « CC Fondation Jeunesse Thônex », alors que le bilan de la Fondation, à la même date, ne fait pas mention de ce montant. C'est pour le moins pas très clair.

Nous voulons enfin remercier le personnel communal pour le travail fourni à l'élaboration de ce budget et du travail fait sur la demande des commissions « pré-budget » et des Finances. Le travail est chaque année plus aisé.

Pour conclure, nous voulons relever que les finances de notre commune restent saines : nous avons de la fortune et Fr 0,- de dette. Ce budget ne fait pas vivre Thônex au-dessus de ses moyens ; il est vrai qu'il faut continuer à maîtriser les coûts afin de rétablir, selon les prévisions de la Mairie, une situation équilibrée pour 2001-2002. C'est notre objectif et nous y veillerons.

Forte de cette détermination, la fraction démocrate-chrétienne votera ce budget.

M. SOMMARUGA : en ce qui concerne la proposition faite par le Conseil administratif au sujet de la crèche, celle-ci devrait faire l'objet d'un projet de délibération présenté au Conseil municipal.

D'autre part, le parti socialiste a demandé en commission des Finances un certain nombre de renseignements concernant la répartition du personnel communal ainsi que sa situation dans l'échelle des traitements. Il semble que cette dernière information ne peut être donnée et nous attendons une information du département de l'Intérieur allant dans ce sens.

- M. SCHORER : nous attendons toujours ces informations.
- M. PIAZZALUNGA : depuis 7 ou 8 ans c'est la première fois que nous entendons des remarques moins acerbes concernant la crèche et je m'en réjouis.

La parole n'étant plus demandée, le 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le budget administratif pour l'année 2000 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des FINANCES du 28 octobre 1999,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr 21'157'454,- aux charges et de Fr 19'550'250,- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr 1'607'204,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2000 s'élève à 45 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr 8'607'100,- aux dépenses et de Fr 476'000,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr 8'131'100,-,

- Attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 5'129'604,- moins l'excédent de charges présumé au budget de fonctionnement pour un montant de Fr 1'607'204,- ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr 4'608'700,-,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

- A l'UNANIMITE,
 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2000 pour un montant de Fr 21'157'454,- aux charges et de Fr 19'550'250,- aux revenus, l'excédent de charge présumé s'élevant à Fr 1'607'204,-.
- A l'UNANIMITE,
 2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2000 à 45 centimes.
 3. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2000 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

M. SCHORER, tient à relever que cette unanimité sur le vote du budget est le résultat d'un travail d'équipe soudée. En effet, les chefs de section nous ont donné des budgets dont les charges ont été calculées au plus juste, ceci a encore été revu par la commission des Finances et les responsables financiers de notre commune. Il tient également à remercier le Conseil municipal pour son vote.

6.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux.

- M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 octobre 1999 :
 - *Les jetons de présence du Conseil municipal ont été portés à Fr 35'000,- ce qui représente un montant de Fr 55,- pour les membres et Fr 65,- pour les Présidents. Au vote ce montant a été accepté par 3 oui et 7 abstentions.*

La discussion est ouverte :

Mme ROCHAT : comme nous l'avons signalé en commission il serait politiquement et économiquement incorrect pour un groupe qui désire, depuis de nombreuses années, voir les charges diminuer de soutenir une telle augmentation, qu'il s'agisse de jetons de présence aux Conseillers municipaux ou d'indemnités au Conseil administratif.

Par conséquent, nous ne nous prononcerons pas favorablement à ces augmentations. Ceci est une décision ponctuelle par rapport au budget voté ce soir sans que cela ne remette en cause un débat dans le futur ni la qualité de notre Conseil administratif.

M. SOMMARUGA : la fraction socialiste, quant à elle, appuiera l'augmentation du Conseil municipal. En ce qui concerne celle du Conseil administratif nous sommes convaincus que si l'on souhaite intéresser certaines personnes à s'investir dans cette fonction, il faut que la rémunération puisse compenser la perte de gains que peuvent avoir les personnes actives qui doivent réduire leurs activités professionnelles.

La situation de Thônex par rapport à d'autres communes pose problème, il paraît donc judicieux de récupérer à terme le retard que nous avons accumulé avec les années.

Le parti socialiste a proposé une augmentation par « paliers » dans la mesure où une trop forte augmentation en un seule fois pourrait être mal comprise en situation de déficit. La deuxième proposition interviendra dans deux ans.

En ce qui concerne le Conseil municipal, nous relevons l'accroissement de son activité en général, notamment au niveau des séances de commissions, cela justifie également une petite augmentation des jetons de présence.

M. GRANDGIRARD : le parti radical est favorable à ces augmentations et nous demandons, qu'à l'avenir, ces montants soient rediscutés tous les deux ans afin de ne pas se retrouver dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. Nous sommes également d'accord, dans deux ans, d'augmenter les indemnités du Conseil administratif du même montant que celui proposé cette année.

La parole n'étant plus demandée la 2^e vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2000,

- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 1999,
- A LA MAJORITE (par 16 voix « pour » et 6 voix « contre »),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2000, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à Fr 35'000,- (trente-cinq mille francs).

6.4. Indemnités versées au Conseil administratif.

- M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 octobre 1999 :
- *Les indemnités du Conseil administratif ont été portées à Fr 142'500,- soit une augmentation de Fr 7'500,-/an par Conseiller administratif.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée le vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2000,
- Vu le rapport de la commission des FINANCES du 28 octobre 1999,
- A LA MAJORITE (par 16 voix « pour » et 6 voix « contre »),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer, pour 2000, le montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs à Fr 142'500,- (cent quarante-deux mille cinq cents francs).

6.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

- M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux Finances : je vous demande de bien vouloir maintenir la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-.

- M. GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 octobre 1999 :
 - *La taxe professionnelle minimale de Fr 30,- a été acceptée à l'UNANIMITE.*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée le 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des FINANCES du 28 octobre 1999,
- A l'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2000 à Fr 30,-.

7. Demande d'un crédit de Fr 49'000,- en vue de la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre de l'établissement du plan localisé de quartier « Etienne-Chennaz ».

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Transports Urbanisme & Circulation : le 14 mars 1995, un des propriétaires d'une parcelle sur le périmètre Etienne-Chennaz projetait la construction de 4 villas contiguës avec un coefficient d'utilisation du sol de 38%. Cette demande a été rejetée par le Conseil municipal.

Cette décision négative a été transmise au DTPE de l'époque. Ce département a demandé, pour des raisons financières, à la commune d'établir un plan localisé de quartier.

Depuis lors, plusieurs commissions d'Urbanisme ont siégé. Il n'y a pas eu moins de treize projets qui ont été présentés avant d'arriver à une résolution du Conseil municipal préconisant un taux d'utilisation du sol fixé à 0,8.

La commune a donc transmis ce projet au Département qui a relevé que les 300 places de parking prévues nécessitent que nous fassions une étude d'impact.

Je vous rappelle que le délai pour déposer le plan localisé de quartier expire en avril 2000. Il est donc grand temps que nous avancions sur ce sujet.

Lors d'une séance de commission il a été demandé s'il était possible de facturer une partie de cette étude d'impact aux futurs constructeurs. Il n'existe pas d'article de loi à ce sujet mais, il est possible de faire figurer une mention sur le plan localisé de quartier afin que lorsqu'un propriétaire construira nous pourrions exiger un remboursement concernant cette étude d'impact.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITE.*

Mme ROCHAT : une fois n'est pas coutume, les libéraux vont voter ce crédit par pure cohérence, nous pensons que le débat immédiat s'impose notamment à cause du délai fixé à avril 2000.

Mme PITTET : il n'existe pas de cahier des charges pour cette étude qui n'est d'ailleurs pas très complexe. Nous trouvons également que le montant de Fr 49'000,- paraît trop élevé. De plus, aucune suite n'a été donnée à l'entrevue qu'ont eue MM. ZOGG et SOMMARUGA au DAEL. Nous proposons donc que cet objet soit renvoyé en commission d'Urbanisme.

Mme DESJACQUES CARNEGIE, demande à M. ZOGG des précisions concernant la réunion qui a eu lieu au DAEL.

- M. ZOGG : le parti socialiste a demandé, suite à la résolution du Conseil municipal, une modification par rapport aux espaces-verts. Il a demandé qu'un responsable de chaque fraction assiste à une réunion afin de demander une éventuelle modification du projet de plan localisé de quartier présenté à l'État. Cette réunion n'a pas eu lieu. Mais ceci n'empêche pas de voter le crédit pour l'étude d'impact.

M. SOMMARUGA : je rappelle, que dans le cadre de la loi sur les zones de développement, il existe un article qui prévoit un délai afin que le plan d'aménagement entre en force, encore faut-il que le projet de construction remplisse les conditions fixées pour la zone, ceci sans dérogation.

M. ZOGG l'a rappelé tout à l'heure, un propriétaire a proposé une densité de 0,38 sur une parcelle située en zone villas. Ceci n'est pas conforme au taux ordinaire pour ce type de zone, pour construire avec une telle densité il faut obtenir l'aval du Conseil municipal. Compte tenu du prix d'acquisition très élevé du terrain à l'époque il ne peut plus construire à 0,2.

Il y a effectivement une cohérence à avoir pour avancer dans ce projet, mais il faut arrêter de dire qu'il faut impérativement qu'au mois d'avril 2000 tout soit terminé.

En ce qui concerne le rendez-vous au Département, le parti socialiste a repris les arguments qu'il avait développés autour de cette table et a décidé d'écrire à M. Laurent MOUTINOT. Le but est de trouver une solution de compromis, quitte à ce que le Conseil administratif tranche de lui-même. Cette modification devrait de toute manière revenir sur la table du Conseil municipal.

Maintenant, nous sommes au mois de novembre alors que la réunion a eu lieu le 1^{er} septembre et je constate que rien ne s'est produit. Le parti socialiste n'a pas été contacté par le Conseil administratif alors qu'à l'issue de la séance avec le Département il a été demandé au Conseil administratif de faire diligence en la matière afin d'éviter des blocages.

Je rappelle qu'il y a des risques de se voir refuser la suppression d'espaces verts dans le centre de la commune par la population, ce qui s'est déjà vu dans d'autres endroits du Canton. Ayons d'abord une discussion sur cet aspect et nous aborderons ensuite l'étude d'impact bien que ces deux discussions puissent être menées de front.

Mme ROCHAT : je trouve assez piquant que le parti socialiste s'occupe pour une fois des droits des propriétaires et non de ceux des locataires.

Lorsque j'ai pris connaissance de la démarche faite par le parti socialiste de revenir sur un projet de résolution accepté par le Conseil municipal, j'ai trouvé assez choquant qu'une fraction politique remette en cause les droits démocratiques élémentaires.

Je pense donc, qu'il est urgent de se prononcer sur cette étude d'impact car lors du vote du municipal concernant vos propositions vous avez été mis en minorité. Allons de l'avant et cessons de mettre des barrages à l'avancement de ce plan localisé de quartier.

- M. ZOGG : je ne vois pas comment on pourrait revenir en arrière sur une décision du Conseil municipal. Je rappelle que si l'étude d'impact ne se fait pas, le plan localisé de quartier ne se fera jamais.

M. PAYCHERE : lors de l'acceptation de la résolution il convient de constater que sur 19 présents seuls 10 ont approuvé celle-ci. On observe donc qu'il ne s'agissait pas d'un large consensus et cela mérite, par conséquent, que l'on rediscute.

L'aspect financier est également à revoir, ainsi que le bureau qui serait mandaté pour cette étude d'impact. En effet, celui-ci par le passé ne nous a pas porté entière satisfaction.

Tout ceci mérite donc des éclaircissements lors d'une séance à huis-clos.

M. SOMMARUGA : pour répondre à Mme ROCHAT, je signale que le parti socialiste n'a pas bafoué les droits démocratiques, il s'est simplement adressé au Département pour faire valoir ses droits comme n'importe quel citoyen. En matière d'urbanisme la préoccupation du parti socialiste est la même que les gens soient locataires ou propriétaires.

Je prends acte, que M. ZOGG refuse de donner une quelconque suite à la discussion qu'il y a eu au Département. Nous écrirons donc au Département et nous signalerons qu'il n'y a pas de volonté d'aller de l'avant concernant nos propositions.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : comme l'a dit M. PAYCHERE le vote du mois d'avril s'est fait dans une très faible majorité. Il serait donc utile et sain de refaire un débat. C'est pourquoi, la fraction démocrate-chrétienne demande le renvoi en commission.

– M. ZOGG : si l'on renvoie en commission on ne discutera que de l'étude d'impact demandée ce soir. La résolution ayant été votée par le Conseil municipal il n'est pas question de la remettre en cause.

M. SOMMARUGA : laissez la compétence du Conseil municipal au Conseil municipal !

– M. ZOGG : le vote d'une résolution fait force de loi.

Mme ROCHAT : je constate que la majorité simple n'est plus suffisante il faut maintenant faire voter les projets à la majorité qualifiée !

M. FAVRE : je suis également surpris de cette discussion. Comme l'a dit M ZOGG, s'il y a renvoi en commission ce soir, il s'agira uniquement de l'étude d'impact. En aucun cas nous n'accepterions de rouvrir le débat sur le plan localisé Etienne-Chennaz.

Mme STROUMZA, relève que la population ne peut pas se prononcer sur une résolution, mais uniquement sur une délibération. Le projet de délibération viendra seulement lorsque l'on aura donné notre préavis sur le plan localisé de quartier.

Au mois d'avril, nous avons uniquement fixé l'orientation dans laquelle nous voulions voir se développer ce plan localisé de quartier. Le Département va donc élaborer ce plan en collaboration avec la commune et la commission cantonale d'urbanisme. Ce plan peut donc être légèrement modifié par cette commission, ceci s'inscrirait dans la politique menée en ce moment au sujet des espaces-verts.

Lors de la séance de la commission il serait possible de faire venir un représentant du Département.

- M. ZOGG donne lecture de la lettre que M. Laurent MOUTINOT a adressée à M. SOMMARUGA suite à l'intervention de ce dernier :

Concerne : Projet de plan localisé de quartier Etienne-Chennaz

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Je fais suite au courrier relatif à l'objet cité en référence qui m'a été envoyé le 14 juin 1999 par M. Carlo SOMMARUGA.

S'agissant d'un projet de plan localisé de quartier établi par votre commune en vertu de l'art. 5A, al. 2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD), mon département effectue actuellement son examen technique et sa mise au point de détail afin qu'il réponde aux exigences légales.

Même dans ces conditions, le problème posé par M. Carlo SOMMARUGA ne peut être écarté. En effet, mon département étudie actuellement une série de projets de lois visant à garantir la pérennité d'un certain nombre d'espaces verts. Dans ce cadre, il serait pour le moins malheureux que le même département mette à l'enquête publique un projet tendant à supprimer un espace vert existant.

Comme votre projet semble malgré tout laisser la possibilité soit de compenser cet espace de verdure à l'extrémité nord du périmètre, soit de ne pas construire la parcelle appartenant à votre commune, il me paraît possible de trouver une solution donnant satisfaction à l'ensemble des intéressés.

A cet effet, je délègue mes collaborateurs, M. G. GARDET, Directeur de l'aménagement et M. J. MOGLIA, chef du service des études et plans d'affectation qui vous recevront le

Mercredi 1^{er} septembre 1999 à 9h.
salle de conférence du 5^{ème} étage
au siège de mon département - 5, rue David-Dufour

avec M. Carlo SOMMARUGA, chef du groupe socialiste au Conseil municipal de Thônex, et M. Philippe DECREY, Président du Conseil municipal.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à la présente et vous présente, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, l'assurance de ma considération distinguée.

Suite à ce rendez-vous il nous a été précisé qu'il s'agissait d'une consultation et que la commune pouvait rester sur sa position.

Je rappelle qu'à l'issue de l'enquête publique les éventuelles observations seront transmises à la commune et que le Conseil municipal aura 45 jours pour se prononcer. Ensuite, le projet sera encore examiné au niveau Cantonal afin de voir s'il y a lieu d'y apporter des modifications.

Pour répondre à M. PAYCHERE, je précise que nous avons contacté deux entreprises et que le montant demandé ce soir est basé sur les deux offres.

Au Vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 13 voix pour, 8 contre et 1 abstention.*

La discussion est ouverte :

M. GRANDGIRARD, demande que l'on nous assure que l'on se fera rembourser les frais de cette étude par les futurs constructeurs.

- M. ZOGG : il n'y a pas d'article de loi à ce sujet mais comme je l'ai dit tout à l'heure on peut émettre cette condition dans le plan localisé de quartier.

M. PAYCHERE, désire avoir des informations concernant l'aspect financier de l'élaboration de ce plan localisé de quartier.

- M. ZOGG : je n'ai pas ce soir le montant engagé pour ce sujet.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : le parti démocrate-chrétien propose qu'un point 2 soit rajouté au projet de délibération stipulant ceci :

- *D'entreprendre les mesures nécessaires afin de mettre à charge du ou des requérants d'une partie ou de la totalité du crédit d'étude.*

A une question de Mme STROUMZA, M. ZOGG répond que deux offres ont été demandées dans le but de fixer le montant du crédit d'étude. Les bureaux concernés font partie d'une liste fournie par le DAEL.

M. PAYCHERE réitère sa question concernant le coût total pour l'élaboration de ce plan localisé de quartier et demande qu'une réponse précise soit donnée prochainement. De plus, il a appris que le bureau éventuellement mandaté pour faire cette étude d'impact serait le même que celui qui s'est occupé des problèmes de circulation à l'avenue de Thônex, mandat qui n'avait pas été effectué à notre satisfaction.

- M. ZOGG : les mandataires n'ont pas encore été désignés. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons demandé des offres afin de vous présenter une demande de crédit que nous avons majoré un petit peu car nous ne savons pas le type de document que nous vous présenterons ni le nombre qu'il conviendra d'éditer.

M. SOMMARUGA : j'aimerais que l'on me confirme, ce soir, que cette étude d'impact comprend non seulement les places de parking liées aux logements mais également celles destinées au public.

- M. ZOGG : l'étude d'impact couvre l'ensemble du périmètre.

Puis, M. ZOGG donne lecture du cahier des charges de cette étude d'impact (voir annexe 1).

Au vote

- *La proposition d'amendement de la fraction démocrate-chrétienne est acceptée par 21 voix « pour » et 1 abstention.*

La parole n'étant plus demandée la 2^e vice-présidente du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'avant-projet de plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien » adopté par le Conseil municipal le 20 avril 1999,
- Attendu que ce projet comprendra un parking souterrain d'une capacité supérieure à 300 places ; il est donc soumis à ce titre à l'ordonnance fédérale sur les études d'impact sur l'environnement,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 49'000,- en vue de la réalisation d'une étude d'impact dans le cadre de l'établissement du plan localisé de quartier du périmètre « Etienne-Chennaz/Louis-Valencien ».
2. D'entreprendre les mesures nécessaires afin de mettre à charge du ou des requérants d'une partie ou de la totalité du crédit d'étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2001 à 2005.

Une pause de 5 minutes est accordée à l'assemblée.

8. Pétitions :

M. Philippe DECREY, Président, donne lecture des pétitions suivantes :

- 8.1. Culture Plus, pour une vie culturelle dynamique dans les Trois chênes, envoyée par le parti socialiste et les Verts en date du 25 juin 1999 :

Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la pétition lancée ce printemps par la section Trois-Chênes du parti socialiste et les Verts. Elle a récolté 390 signatures provenant, à quelques exceptions près, de personnes résidant sur les communes chênoises.

Elle demande aux autorités, Mairie et Conseil municipal, de ces trois communes de mettre en place, ensemble, une politique culturelle, à l'instar d'autres communes de l'agglomération genevoise, comme Vernier, Onex, Meyrin et Lancy.

Les trois communes chênoises comptent plus de 25.000 habitants et nous proposons, avec les signataires de la pétition, de coordonner les programmes des activités culturelles que mène chacune des communes, d'informer la population chênoise sur l'ensemble de ces activités et, enfin, de mettre en commun une partie du budget culturel de chaque commune pour réaliser des actions conjointes. Ces actions très concrètes traduiraient une volonté commune d'engager un processus de mise en place progressive d'une politique culturelle intercommunale ambitieuse et stimulante pour la population et les associations culturelles locales. Il va de soi que les trois commissions municipales de la culture devraient être étroitement associées à cette politique.

Nous vous remercions par avance d'accueillir favorablement la demande des pétitionnaires et de bien vouloir nous informer de la suite que vous voudrez donner à celle-ci dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Puis, le Président donne les objectifs de cette pétition :

- Une programmation des activités culturelles chénoises, à court et moyen terme,
- Une information large, diversifiée et régulière à la population sur ces activités.
- Une mise en commun d'une partie du budget culturel de chaque commune pour la réalisation d'actions culturelles conjointes.
- *le Bureau a décidé de renvoyer cette pétition à la commission Culture & Loisirs.*

8.2. Circulation au chemin du Bois-Des-Arts, envoyée par Mme Véronique ELIO, en date du 17 juin 1999 :

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser, sous ce pli, une pétition signée par l'ensemble des locataires de l'immeuble sis 75 à 83, chemin du Bois-Des-Arts relative au complexe d'habitations « Les Verchères ».

En effet, je tiens à vous informer que nous nous opposerons à ce que l'accès à ces immeubles se fasse par le chemin du Bois-Des-Arts.

Les raisons en sont les suivantes :

- 1) Cet accès serait d'une part dangereux vu l'impossibilité de construire des trottoirs suffisamment larges de part et d'autre du chemin et de la loi qui interdit d'ériger des trottoirs le long des maisons classées, sans compter que plusieurs enfants seront obligés d'emprunter cette voie à pied pour accéder à l'école.
- 2) D'autre part, étant donné le nombre élevé d'appartements dans le complexe des Verchères, à savoir (500 appartements x 2 véhicules environ par appartement = environ 700 à 1.000 véhicules + les aller et retour des véhicules des parents d'élèves de l'école sachant qu'elle contient 150 élèves.

On peut facilement imaginer les dangers et les nuisances que cette intense circulation (même en sens unique) pourrait occasionner dans un passage aussi étroit sans parler de la tranquillité des résidents qui serait totalement anéantie.

Moi-même et les locataires de l'immeuble Bois-Des-Arts sommes persuadés que d'autres solutions bien plus judicieuses pourraient être envisagées prenant en compte la surface importante du complexe des Verchères qui offre suffisamment de surface pour la construction d'un accès central aller et retour afin que les véhicules des résidents du complexe puissent accéder facilement à leurs immeubles respectifs sans parler de la possibilité du passage par la route Blanche.

Ceci afin que les habitants du chemin du Bois-Des-Arts puissent conserver la sécurité ainsi que la tranquillité. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

- *le Bureau a décidé de renvoyer cette pétition à la commission de Circulation.*

8.3. Construction de salles d'agrès et polyvalente au CSSM, envoyée par le directeur du CSSM en date du 1^{er} septembre 1999 :

Concerne : Chantier patinoire - salles d'agrès et polyvalente

Messieurs,

Le bureau du Conseil a examiné, lors de sa dernière séance, les différents courriers qui lui ont été adressés concernant l'affaire susmentionnée. La construction d'installations étant du ressort des communes et non du Centre, il a décidé du renvoi de ces demandes aux Conseils Municipaux.

Nous vous remettons donc en annexe une copie de la correspondance reçue en vous priant d'y donner la suite que vous jugerez utile. Nous en informons parallèlement les sociétés ou clubs concernés.

Restant à votre disposition pour tout renseignement que vous désireriez, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations les meilleures.

— *le Bureau a décidé de renvoyer ces demandes à la commission des Sports.*

8.4. Circulation dans le périmètre Verchères / Bois-Des-Arts / Avenue Suisse, envoyée par l'Association de Sous-Moulin en date du 1^{er} octobre 1999 :

Concerne : Proposition de régime de circulation modifié à Thônex
avenue des Verchères - chemin du Bois-Des-Arts et avenue Suisse.

Messieurs,

L'Association de Sous-Moulin demande que le secteur concerné soit placé en zone 30km/h et circulation réservée aux riverains. La densification de l'habitat dans la région et le développement du Centre sportif de Sous-Moulin justifient une telle mesure qui est aussi la seule à même d'empêcher le stationnement de véhicules d'entreprises durant la nuit et le week-end ainsi que de véhicules d'usagers du Centre sportif, surtout lors de manifestations.

En revanche, créer une zone bleue avec macaron pour les résidents nous paraît une solution inadéquate dans un quartier qui est exclusivement dévolu à l'habitation.

En ce qui concerne le chemin du Bois-Des-Arts, la mesure que nous préconisons devrait s'appliquer après l'accès à la voirie de Thônex et au parking de la Mairie qui doit évidemment rester libre.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos salutations distinguées.

— *le Bureau a décidé de renvoyer cette pétition à la commission de Circulation.*

Mme STROUMZA informe les membres du Conseil municipal que probablement à la prochaine séance un projet de délibération sera déposé par le Bureau afin de traiter d'une manière claire les pétitions.

9. Concours d'idées « Espace-Rue », projet INTERREG II, Demande d'un crédit de Fr 251'940,-.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif, délégué aux Finances : pour les trois communes suisses le projet s'élevait à Fr 750'000,-.

Il convient de déduire :

- les subventions de la Confédération qui s'élèvent à Fr 375'000,-,
- la participation cantonale quant à elle se monte à Fr 56'000,-.

Ces sommes sont réparties selon des critères établis par des experts à savoir :

- la longueur de la route,
- la population résidente autour de l'axe,
- les difficultés du projet.

Le pourcentage pour notre commune est de 33,90% ce qui représente une somme de Fr 251'940,- crédit que nous vous demandons ce soir.

Après déduction des diverses subventions ainsi que des Fr 100'000,- votés en 1994 et des Fr 80'000,- déjà amortis il reste donc un solde effectif de Fr 27'030,-.

- M. Jean-Claude ZOGG, Conseiller administratif délégué aux Transports, Urbanisme & Circulation : lors de la commission il a été demandé que l'on fournisse le cahier des charges qui sera envoyé aux mandataires.

Il a été alloué une somme de Fr 90'000,- par commune pour l'étude du secteur concerné. Si nous décidons d'élargir le périmètre de l'étude en allant jusqu'à la route de Jussy et Adrien-Jeandin nous devons voter un crédit complémentaire.

- M. Jean-Claude GRANDGIRARD, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 novembre 1999 :

– *Les commissaires ont accepté ce crédit à L'UNANIMITE.*

- M. Michel COLLAUD, Président de la commission des Transport, Urbanisme & Circulation, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 11 novembre 1999 :

– *Il a été décidé d'amender le projet de délibération afin d'aller dans le sens d'une plus grande clarté et d'une meilleure information par le texte suivant :*

- *De charger le Conseil administratif de présenter l'avancement du projet à la commission d'Urbanisme au moins à chacune des quatre phases du projet.*

La discussion est ouverte :

Mme STROUMZA : je tiens à préciser que l'amendement demandé par la commission a été accepté à l'Unanimité. Lors de la séance de commission nous avons appris qu'il existait un Comité de suivi pour ce projet dont les Conseillers municipaux ne font pas partie. Nous ne serons donc pas tenus au courant avant la fin de l'étude soit avant la fin de l'an 2000.

Cet amendement permettra donc d'obtenir des informations à chacune des phases du projet. Nous vous rappelons que ce projet est un projet phare de notre commune et figure dans notre plan directeur communal.

M. GRANDGIRARD : pour une fois que nous avons un projet qui lie plusieurs communes et deux pays, il faut aller de l'avant. Je me réjouis que l'on puisse réaliser quelque chose dans le secteur de la rue de Genève.

M. OLTRAMARE fait un rappel des quatre phases du projet :

1. Présentation des concepts le 16 décembre par les mandataires au Comité du suivi.
 2. Présentation des avants projets.
 3. Présentation de projets presque définitifs en juin.
 4. Présentation de projets définitifs, avec intervention, étapes et aspects financier en automne.
- M. ZOGG : le Conseil administratif ne va pas se contenter de présenter uniquement les quatre phases du projet chaque fois qu'on le jugera nécessaire, nous viendrons vous présenter l'avancement du dossier.

Au Vote :

- *L'amendement proposé par la commission des Transports, Urbanisme & Circulation est accepté à l'UNANIMITE.*

La parole n'étant plus demandée le Vice-Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu la délibération du 18 octobre 1994 ouvrant un crédit de Fr 100'000,- destiné à la réalisation d'un concours d'idées « Espace-Rue » entre Genève et Annemasse, conjointement avec les communes de Gaillard et Ambilly, côté français et Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, côté suisse.
- Vu l'octroi de l'aide fédérale et cantonale obtenu par décision du Département fédéral de l'économie en date du 21 septembre 1998,
- Vu le préavis de la commission des Finances du 4 novembre 1999,
- Vu le préavis de la commission des Transports, Urbanisme & Circulation du 11 novembre 1999,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 251'940,- destiné au projet INTERREG II et comprenant le crédit voté le 18 octobre 1994 de Fr 100'000,- destiné à la réalisation d'un concours d'idées « Espace-Rue » entre Genève et Annemasse.
2. De comptabiliser cette dépense prévue ainsi que les subventions cantonales et fédérales estimées en l'état à Fr 144'910,- dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette prévue de Fr 107'030,- de laquelle il y a lieu de déduire l'amortissement du crédit du concours d'idées « Espace-Rue » de Fr 80'000,- déjà comptabilisé ; le solde, soit Fr 27'030,- étant amorti au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement en 2001.
4. De charger le Conseil administratif de présenter l'avancement du projet à la commission d'Urbanisme au moins à chacune des quatre phases du projet.

10. Création d'un Comité d'activités culturelles et des Fêtes à Thônex.

- M. Roger SCHORER, Conseiller administratif délégué à la Culture, Loisirs & Jumelage : un grand nombre de séances ont déjà été faites à ce sujet lors de la précédente législature. Je vous demande donc d'accepter la création de ce Comité d'activités culturelles et des Fêtes.

- M. José FISCHER, Vice-Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage en remplacement de M. Philippe DECREY, Président, donne lecture des conclusions de la séance du 2 novembre 1999 :
 - *M. DECREY a été d'accord d'accepter la charge de Président de ce Comité avec la condition de pouvoir bénéficier du soutien logistique de la Mairie, la vice-présidence de ce Comité serait confiée au vice-président de la commission. Le projet présenté ce soir a été accepté par les membres de la commission par 8 oui et 1 abstention.*

M. DECREY demande que l'on puisse connaître rapidement le nom de la personne déléguée par la Mairie.

La discussion est ouverte :

M. FAVRE : nous comprenons bien que la création de ce Comité n'enlève pas les prérogatives de la commission Culture, Loisirs & Jumelage de notre Conseil.

M. VACHERON : le parti socialiste se félicite de la création de ce Comité d'activités culturelles et des fêtes et considère cette création comme le premier pas vers une politique culturelle dynamique.

Le 1^{er} décembre prochain les commissions culturelles des trois communes se réuniront dans le but de mettre en place une structure intercommunale. Parallèlement un mémento des activités devrait voir le jour, ces réalisations concrètes vont tout à fait dans le sens de notre pétition déposée au printemps dernier. Nous espérons que la nouvelle politique culturelle viendra combler le vide dramatique qui existe actuellement dans notre région.

Le groupe socialiste approuve ce projet et apporte son plein soutien à Monsieur Philippe DECREY qui a déjà prouvé son efficacité en d'autres circonstances.

Mme STROUMZA : je suis tout à fait d'accord avec la remarque de M. FAVRE, car c'est évidemment la commission Culture, Loisirs & Jumelage, avec le Conseil administratif, qui définit la politique culturelle. Le rôle du Comité est de réaliser cette politique.

La parole n'étant plus demandée le 1^{er} Vice-Président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu la proposition de la commission de la CULTURE & LOISIRS du 11 mars 1999 relative à la création d'un Comité des Fêtes de la commune de Thônex,

- Vu le préavis de la commission de la Culture, des Loisirs et du Jumelage du 2 novembre 1999,
- A L'UNANIMITE,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

1. De mandater le Conseil administratif afin de créer un Comité d'activités culturelles et des Fêtes à Thônex avec, notamment, le but de réaliser la politique culturelle de la commune de Thônex en coordination avec celle des Trois-Chênes.
2. Que le Président de la commission de la Culture, des Loisirs et du Jumelage soit d'office désigné Président du Comité d'activités culturelles et des Fêtes, ainsi que le Vice-Président.
3. Que le secrétariat soit assuré par une personne désignée au sein du secrétariat de la Mairie.

11. Droits civiques pour les ressortissants étrangers.

- M. Clément PIAZZALUNGA, Président de la commission ad hoc « Droits civiques pour les ressortissants étrangers » donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 octobre 1999 :
 - *La commission a rédigé le texte qui vous est soumis au vote ce soir, elle a donc terminé son mandat. Je profite de l'occasion pour remercier les membres de celle-ci pour le travail effectué en bonne harmonie.*

La discussion est ouverte :

Mme ROCHAT : le groupe libéral a trouvé le projet très intéressant car il permet de lancer une discussion avant cette votation. Personnellement, je me sentirai très mal à l'aise de voir ma commune auditionnée par le Grand Conseil, en sachant que la décision formelle n'est pas tout à fait innocente et risque de biaiser quelque peu la décision du législatif Cantonal.

Mme STROUMZA : l'ancien projet prévoyait que la commune appuie le projet de loi du Conseil d'État afin de montrer la volonté de notre commune d'aller dans ce sens. Je rappelle que 9 ou 10 communes ont déjà voté des résolutions allant dans le sens de donner le droit de vote aux étrangers. C'est suite à ces votes que le Conseil d'État a déposé ce projet de loi.

Nous avons renoncé à cette façon de faire et nous attendons le résultat du vote du Grand Conseil sur cet objet. Le groupe socialiste espère que la population Thônésienne s'exprimera de manière favorable lors de la votation Cantonale. D'où une réflexion sur les moyens d'informations à mettre en place.

Mme ROCHAT : il est très difficile de dire maintenant quelle va être l'incidence de ce vote et il est possible que nous soyons auditionnés comme les autres communes sur ce sujet. Je suis mal à l'aise car l'on devrait laisser se faire le processus législatif.

Mme DESJACQUES CARNEGIE : le parti démocrate-chrétien cantonal soutient le droit de vote aux étrangers cela nous fait très plaisir que Thônex suive cette idée.

M. SOMMARUGA : je ne comprends pas l'intervention de Mme ROCHAT qui prétend que le projet proposé influence le débat au niveau cantonal...

Mme ROCHAT : je ne désire pas que l'on mette en cause le fond du problème et je rappelle que la commune de Thônex peut être auditionnée par le Grand Conseil sur un sujet - qui il faut l'avouer - divise nos députés. Le débat est intéressant il ne faut pas oublier que nous avons 33% d'étrangers sur la commune.

M. FAVRE : Lors des séances de la commission ad hoc nous avons décidé d'une forme de procédure ; nous n'avons jamais évoqué le fond du problème car ce n'était pas la volonté du projet déposé par M. VERNERET. Avec le vote de ce soir la commune se prépare aux discussions futures qui devraient intervenir entre le vote du Grand Conseil et le vote de la population.

La parole n'étant plus demandée le 2^e Vice-Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu le projet de délibération de M Guy VERNERET, Conseiller municipal, envoyé pour examen à une commission ad hoc, lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 1998,
- Vu les discussions de la commission ad hoc lors de ses séances des 9 et 14 septembre et 26 octobre 1999,
- Vu le projet de loi constitutionnelle déposé par le Conseil d'État au Grand Conseil visant à offrir aux communes la faculté d'accorder le droit de vote à leurs ressortissants étrangers,
- Vu la votation populaire obligatoire sur ce projet de loi constitutionnelle qui aura probablement lieu au courant de l'an 2000,

- Vu la nécessité de bien préparer la discussion au Conseil municipal sur ce sujet,
- A LA MAJORITE (par 21 voix « pour » et 1 voix « contre),

LE CONSEIL MUNICIPAL
D E C I D E

Qu'au cas ou le projet de loi est accepté par le Grand Conseil de mandater la commission Sociale pour :

1. Engager une discussion sur l'opportunité d'accorder le droit de vote aux ressortissants étrangers de la commune de Thônex et d'en faire rapport au Conseil municipal.
2. Réfléchir sur les moyens d'information éventuels à mettre en place en vue de la future votation pour que les électrices et électeurs Thônésiens en saisissent l'enjeu.

Il est 23h.15, il est donc passé directement au point 14 de l'ordre du jour.

12. Demande d'un crédit de Fr 80'000,- en vue de l'aménagement de la zone cédée à la commune à la piscine communale.

Point reporté au prochain Conseil.

13. Demande d'un crédit de Fr 12'000,- en vue de l'aménagement définitif du seuil de ralentissement du chemin du Petit Bel-Air.

Point reporté au prochain Conseil.

14. Projets de délibération.

Aucun projet de délibération envoyé dans les délais.

15. Propositions du Conseil administratif.

15.1. M. SCHORER, Maire

Pas de communications.

15.2. M. PIAZZALUNGA, Vice-président du Conseil administratif

15.2.1. Dans les mois à venir, nous aurons plusieurs objets à traiter, soit :

- la convention entre le Centre de Loisirs et la commune,
- la convention entre l'Hospice général et notre service social,
- revoir le barème de nos aides sociales,
- imaginer une union avec nos communes voisines concernant les compagnies de sapeurs-pompiers.

15.2.2. Social

Nous étudions actuellement la possibilité d'éditer un document de références regroupant toutes les activités sociales destinées à notre population.

15.3. M. ZOGG, Conseiller administratif

15.3.1. Circulation

Prochainement le Conseil municipal sera saisi des demandes de crédits concernant les aménagements à la route de Jussy et à l'avenue Tronchet.

16. Questions écrites :

Il est donné lecture des questions écrites suivantes :

16.1. de Mme Anni Stroumza, Conseillère municipale concernant « Les tarifs de location dans les bâtiments appartenant à la commune » :

Le patrimoine administratif de la commune comprend de nombreux bâtiments dont les locaux sont loués à des tiers, de manière permanente ou occasionnellement. Pour soutenir et développer la vie associative dans la commune, il est indispensable que les associations locales puissent disposer de locaux et de salles de réunion, à des conditions avantageuses.

1. Quels sont les locaux qui peuvent être mis à disposition à des tiers occasionnellement, à la demande et pour des courtes durées ?
2. Quels sont les tarifs de location, selon le local, la durée de location et selon que le « locataire » provient du secteur lucratif ou du secteur associatif, non-lucratif ?
3. Quels sont les règles de mise à disposition gratuite des locaux ?
4. Les tarifs de location, font-ils l'objet d'une notice d'information ?
5. Comment et à quelle fréquence les associations à but non-lucratif sont-elles informées des possibilités de location ou de mise à disposition de locaux ?

- 16.2. De Madame Chantal PITTET, Conseillère municipale, au nom de la fraction socialiste, concernant la « Sécurité à la piscine de Thônex » :

La piscine de Thônex est très fréquentée en hiver comme en été. Comme beaucoup d'usagers ne respectent pas certaines règles d'usage, les gardiens ont certaines craintes.. Ces inquiétudes amènent les questions suivantes :

1. Qui est chargé de vérifier l'âge des enfants pénétrant dans la piscine sans adulte ?
2. Comment ces jeunes enfants arrivent-ils à outrepasser le règlement ?
3. Pourquoi les gardiens ne portent-ils pas de talkie-walkie ?
4. comment un gardien peut-il à la fois surveiller un bassin et intervenir dans les vestiaires ? (vols, clés, disputes, etc...)
5. Ne pourrait-on pas renforcer le personnel durant les heures d'affluence (voir les heures calmes) ?
6. Si un accident survenait qui serait fautif ? quelle serait la part de responsabilité de la commune si on pouvait prouver qu'il y a un manque de sécurité ?

17. Propositions individuelles et questions.

- 17.1. M. PAYCHERE pose les questions suivantes :

- 17.1.1. En février 1995 j'avais déposé une question écrite concernant les heures d'ouvertures de la Mairie à laquelle je n'ai toujours pas reçu de réponse.
- 17.1.2. Il semblerait que des renards auraient été aperçus à moins de 500 m. de la place de Graveson ! Quels sont les dangers encourus notamment par les enfants ?
- 17.1.3. Suite à l'importante densification du secteur chemin des Mésanges Petit Bel-Air, j'aimerais savoir quand est-ce que l'on envisagera de procéder à des marquages routiers adéquats à ce carrefour ?

— M. ZOGG : nous nous sommes réunis avec la commune de Chêne-Bourg afin d'envisager de mettre ce secteur en zone 30km/h.

La largeur de la route ne permet pas un marquage central, selon l'Office des Transports et Circulation, le marquage central a tendance à favoriser l'augmentation de la vitesse des véhicules. Néanmoins, je vais étudier la question ainsi que celle d'éliminer certaines priorités par la pose de panneaux « céder le passage ».

M. PAYCHERE précise qu'il ne s'agit pas de marquage central mais du carrefour !

- M. ZOGG : ayant prochainement un rendez-vous avec l'OTC je soulèverai à nouveau le problème, si la possibilité nous est offerte je ferais immédiatement le nécessaire.

17.2. M. GRANDGIRARD pose les questions suivantes :

17.2.1. Jeux dans les préaux

Suite à plusieurs accidents, je demande que l'on intervienne rapidement afin d'améliorer la sécurité de ceux-ci.

- M. ZOGG : une étude est actuellement en cours à ce sujet nous avons déjà réparé les jeux défectueux certains ont même été démontés.

17.2.2. Parlement des jeunes

Suite à la réunion que nous avons eue avec cet organisme concernant l'aménagement de la maison CHENNAZ. Il est demandé si les autorités peuvent faire un contrat de durée déterminée avec les squatters ainsi que remettre en état les installations concernant l'approvisionnement en eau. Il y a deux ou trois ans nous avons décidé de ne pas entrer en matière sur des demandes provenant de squatters, je réitère donc cette question qui n'est pas personnelle mais qui provient du Comité du Parlement des jeunes.

- M. DECREY, Président du Conseil municipal : je donnerai, avec le Maire, réponse au Parlement des jeunes.

17.3. Questions écrites

M. FAVRE : certaines questions écrites pourraient trouver réponse par un simple téléphone à la Mairie. Je pense qu'il faut bien voir le fond que l'on veut donner à la question écrite et l'intérêt que l'on veut lui porter.

- M. SOMMARUGA : ce système nous permet d'obtenir un certain nombre d'éléments précis, sur papier, qui peuvent être diffusés.

17.4. M. FISCHER pose les questions suivantes :

17.4.1. Traversée de la rue de Genève

M. FISCHER : j'ai à nouveau constaté que malgré le feu vert pour les piétons, le tram continue à circuler, comment cela se fait-il ?

- M. ZOGG : les utilisateurs du passage piétons doivent être attentifs au signal indiquant l'arrivée d'un tram.

17.4.2. Parking vélos à Moillesulaz

Où en est-on sur ce dossier car j'ai à nouveau constaté qu'il y avait 47 vélos à cet emplacement ?

- M. Zogg : le Conseil administratif a reçu une personne qui nous proposait la mise en place « d'arbres à vélos » mais nous n'avons plus de nouvelles à ce sujet. Une solution sera trouvée.

17.5. M. VACHERON : en ce qui concerne la récupération des déchets comment se fait-il que l'on n'ait pas profité de la construction du quartier des Verchères afin de mettre sur pied un concept de collectes sélectives. Suite à l'étude du Bureau MANECO a-t-on pris des contacts avec les communes voisines afin de rendre intercommunal le concept de récupération des déchets ?

- M. ZOGG : la commune de Thônex participe aux travaux du groupe INFO DECHETS et prendra part aux campagnes prévues pour le début de l'an prochain. Lors du prochain Conseil municipal vous aurez à vous prononcer sur le crédit de Fr 195'000,- concernant l'amélioration de la collecte sélective des déchets.

Quant au quartier des Verchères le nécessaire a été fait pour que les gens puissent effectuer le tri des déchets sauf en ce qui concerne les déchets verts.

En ce qui concerne les contacts intercommunaux, la commune de Chêne-Bourg, qui nous touche directement, n'entend pas entrer dans le concept. A ce sujet une étude est actuellement faite afin de déterminer le tonnage exact des déchets concernant Thônex, ceci compte tenu que nous avons le même concessionnaire que Chêne-Bourg.

17.6. Chemin des Deux-Communes

M. SOMMARUGA : où en est-on concernant l'avancement de ce projet ?

- M. ZOGG : à l'heure actuelle 80% des copropriétaires sont favorables à la transformation du secteur, les 20% restant seront à nouveau contactés par la régie MOSER afin de connaître leur position.

Il est éventuellement prévu de supprimer la levée des ordures dans ce périmètre afin d'obliger que les containers soient sortis sur l'avenue Tronchet ceci dans le but de faire avancer les choses.

M. SOMMARUGA : s'il y a blocage au niveau des propriétaires, la commune pourrait investir pour améliorer ce secteur comme elle l'a fait dans le cadre de l'aménagement des berges du Foron, qui n'était pas de sa compétence.

- M. ZOGG : ces travaux étaient dictés par un souci de sécurité générale pour la population du sud de la commune.

*

La séance est levée à 23h.45.

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Philippe DECREY

M. Philippe GUEX